

PAYSAGES EN RÉSEAUX

AVANT-PROPOS

Même si la politique du paysage impose une relance appelée de ses vœux par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie⁽¹⁾, la loi paysage de 1993 comme la Convention européenne du paysage (CEP, 2000) ont impulsé un renouveau et densifié l'affluence du paysage sur la scène politique, sociétale et scientifique. Elles ont concouru à l'émergence de savoirs scientifiques et techniques tout comme de pratiques professionnelles renouvelés au regard des nouveaux impératifs d'amélioration des connaissances, de la transversalité des politiques publiques et de la formation et montée en compétences professionnelles que portent la politique du paysage à l'échelle nationale. Si les politiques du paysage sont devenues une affaire publique, impliquant une visée démocratique (Luginbühl, 2012⁽²⁾), elles nécessitent de nouveaux dispositifs pour partager une culture toujours inscrite à la croisée des regards, favorisant ainsi une prise de distance par rapport au monde confiné et traditionnel de l'art des jardins d'une part et du seul savoir expert de l'autre.

Le paysage se serait-il démocratisé ? C'est une des questions posées par ce numéro spécial « Paysage en réseau(x) ». Cette évolution nécessaire a suscité, parfois sans le dire précisément explicitement, à organiser et promouvoir des formes de partage, de mise en débat

des enjeux des paysages à des échelles locales qui s'appuient sur des modalités de médiation dont les réseaux font sans nul doute partie. Ces réseaux, interprofessionnels et interdisciplinaires, seraient dès lors un vecteur et l'un des passages nécessaires pour renforcer la territorialisation des politiques du paysage qui jusqu'alors restaient fortement centralisées. Dans un contexte d'accompagnement des politiques paysagères plus que de sa simple déclinaison régionale ou locale, les réseaux de paysage se sont ainsi multipliés et diversifiés en France – Comité régional du paysage de Bretagne, réseau paysage Pays de Loire ou Midi-Pyrénées – et en Europe – Landscape research group, Landscape Europe, EUCALAND Network, EL-CIS, Volubilis – bien au-delà de ceux qui sont pris en exemple dans ce numéro.

Les attentes et enjeux que font naître ces réseaux sont présentés par Georges et Claude Bertrand en introduction de ce numéro. Ils insistent sur une nécessaire construction scientifique pour asseoir des repères méthodologiques qui font trop souvent défaut. Ils mettent également en lumière les interactions avec des pratiques au plus près des territoires saisis par les injonctions d'une politique qui n'a plus le temps ni parfois les moyens de ces ambitions.

Les travaux présentés dans les articles de ce numéro, offrent un éventail à la fois représentatif de la diversité et de l'interdisciplinarité caractérisant les projets conduits au sein de ces réseaux et du rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement de nouvelles approches situées à l'interface entre recherche appliquée, pratiques institutionnelles et démarches de terrain.

1) Suite au rapport intitulé « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action » élaboré par le conseil général de l'Environnement et du développement durable (CGEDD), remis au ministère du MEDE le 8 septembre 2014, les contours d'une nouvelle politique des paysages et des jardins sont définis dans un plan d'actions pour la reconquête des paysages et à la place de la nature en ville présenté en Conseil des ministres le 25 septembre 2014.

2) Luginbühl Y., *La mise en scène du monde*, Éditions CNRS, 2012, 432 p.

Ces réseaux épousent des configurations diverses selon les échelles et niveaux d'intervention, leurs déclinaisons opérationnelles, le nombre et les types d'acteurs impliqués, et les thématiques dont ils s'emparent. De fait, les différents réseaux présentés portent sur des espaces différents aux finalités également variées. S'ils font la part belle aux territoires du sud, Catalogne, Midi-Pyrénées, versant nord des Pyrénées et plus largement les forêts méditerranéennes, ils s'ouvrent aussi à d'autres espaces et échelles : régional celui de l'Auvergne et ceux nationaux des écoles de paysage et de Mairie-Conseils.

Leurs niveaux et thématiques d'intervention se nuancent en fonction de leurs histoires singulières. Cette dimension historique, une des composantes fortes des réseaux³⁾, suppose un système de relations de long terme entre différents acteurs, basé sur des règles de confiance, d'interconnaissance et de réciprocité. Un réseau d'acteurs correspond à un mode d'organisation des transactions qui se développe dans le temps, jamais figé, il enregistre des évolutions avec ses avatars soulignés par l'article de Béringuier *et al.*, et des inflexions d'intérêt, comme le montre l'article de Derioz *et al.* sur l'introduction du paysage dans les thématiques abordées par le réseau Forêt méditerranéenne. Dans un autre registre, la pérennité de l'observatoire catalan du paysage et la confiance accordée lui ont permis de jouer un rôle d'initiateur et de fédérateur de nouveaux réseaux.

Inscrits parfois en médiateur d'acteurs diversifiés comme le souligne l'article de Pernet *et al.* sur l'atelier mobile en Auvergne, les réseaux partagent tous, *a minima*, la fonction de facilitateur d'échanges, de capitalisation et de diffusion des savoirs et savoir-faire. Sans s'inscrire dans une logique d'expertise mais plutôt de partage des connaissances, des expériences et des compétences, ils mettent en exergue le développement d'actions ou de projets en commun afin de contribuer plus efficacement à l'évolution des pratiques et des comportements dans la société. Qu'il s'agisse de réseaux que l'on pourrait qualifier de « métiers » renforçant les champs de compétences de ses membres (Écoles de paysage, Réseau Paysage de Midi-Pyrénées) et de réseaux thématiques (Forêts Méditerranéennes, Observatoire Catalan des paysages, Réseau paysage et urbanisme durable de Mairie-Conseils) tous recherchent et affichent une transversalité pour mettre en relation des compétences et des niveaux de décision différenciés.

3) Maillat D. *et al.*, « Réseaux d'innovation et milieux innovateurs: un pari pour le développement régional », Neuchâtel, Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs, EDES, 1993.

La mobilisation des connaissances, leurs mises en débat pour l'action territoriale nécessite des outils de médiation pour capitaliser et améliorer le partage et la prise de conscience des enjeux auxquels renvoient les paysages. Elle nécessite de coordonner la mutualisation des données produites et les outils de diffusion qui permettent à chacun de s'en saisir. L'un des enjeux est de construire cette connaissance afin de la mettre à disposition de tous. Cette capitalisation collective se réalise également autour des bonnes pratiques dont l'objectif est la montée en compétence des agents de l'État et autres techniciens des territoires en charge de la mise en œuvre des politiques publique sur les territoires comme le démontrent le réseau interparcs, Mairie-Conseils ou la communauté de communes de la vallée de la Bruche.

À propos des effets sur la dimension opérationnelle des politiques du paysage, discours trop souvent incantatoire, le travail en réseau témoigne que le pragmatisme méthodologique et sa visée opérationnelle aident les opérateurs de terrain à donner plus de cohérence et à harmoniser leur façon de faire à partir de déclinaisons locales. La coopération autour d'une problématique commune resserrée et d'un thème d'application précis augmente et démontre l'efficacité du réseau, entraînant ainsi les autres acteurs et services. Elle permet également de mieux positionner la formation et la montée en compétences des professionnels (Davodeau). La place de la recherche s'est également précisée dans cette structuration des réseaux. Si le Réseau paysage de Midi-Pyrénées offre un exemple éclairant de ces dialogues parfois complexes entre chercheurs et acteurs, il montre aussi que le dialogue est plus que jamais nécessaire !

Ce numéro, loin d'épuiser le sujet tend donc à ouvrir une réflexion renouvelée sur la contribution de tous les acteurs participant de près ou de loin à la politique des paysages. Contrebalançant l'idée que les réseaux serviraient de palliatifs d'une action de l'État moins forte sur le paysage depuis le Grenelle de l'environnement, les réseaux sont à notre sens au contraire des relais pour la structuration d'une intelligence collective qui ne cherche pas à reproduire à d'autres échelles des clubs d'experts, mais bel et bien des collectifs d'acteurs plus diversifiés propices à renouveler les cadres et orientations d'une politique dans des contextes territoriaux eux aussi variés.

Philippe BÉRINGUIER, Laurent LELLI